

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIERES -SMAPS



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIERES
Services Assainissement Collectif et Non Collectif (SPANC)
524 Montée St Eloi - Liergues
69400 PORTE DES PIERRES DOREES
☎ : 04.74.65.84.33
✉ syndicat.assainissement@smaps.fr
Site internet : www.smaps.fr

Rapport annuel Sur le prix et la qualité du service public De l'Assainissement Collectif RPQS

Année
2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 -- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
A.	Présentation du territoire desservi	3
B.	Mode de gestion du service	4
C.	Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0).....	4
	Le volume facturé aux abonnés est de :	6
D.	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0) et nombre de demande de raccordement d'effluent domestique	6
E.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	7
F.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
G.	Autosurveillance réglementaire Bilan de fonctionnement	8
H.	Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte.....	11
I.	Opération de maintenance et d'entretien.....	16
II.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	19
A.	Modalités de tarification	19
B.	Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0).....	19
	Collectivité	
C.	Montant des recettes	20
III.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	22
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)	
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)	
	Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)	
	Conformité des équipements des stations d'épuration	
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)	
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3) ..	
	Indicateurs complémentaires :	
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)	
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application... de la police de l'eau (Indicateur P254.3).....	
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)	
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Indicateur P256.2).....	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)	
IV.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	31
A.	Montants financiers.....	31
C.	Amortissements	31
D.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice ..27	27
E.	Orientation pour l'avenir.....	27
V.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :	28
A.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0).....	28
B.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
VI	ANNEXES.....	29

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

▪ Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :

Nom de l'EPCI : **SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIERES -SMAPS**

Type d'EPCI (CC, SIVU, SIVOM, communauté de communes...) : Syndicat Mixte Fermé

Compétences liées au service :

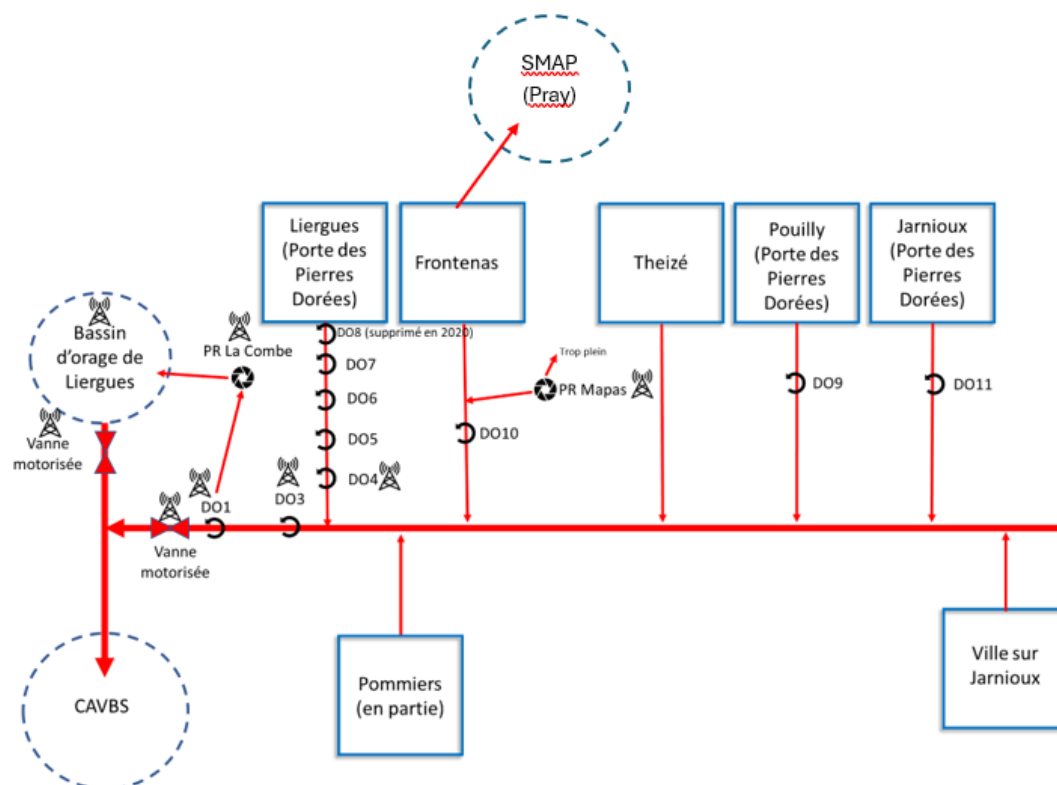
- ☒ Contrôle des branchements particuliers
- ☒ Collecte
- ☒ Transport
- ☐ Traitement
- ☐ Élimination des boues

Nom des communes adhérentes au service (et lieux-dits pour chaque commune) :

- x FRONTENAS
- x POMMIERS (hameau de la Grange Huguet)
- x THEIZE
- x PORTE DES PIERRES DOREES représentant les communes de Pouilly-le Monial, Liergues et Jarnioux
- x COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE représentant la commune de VILLE SUR JARNIOUX.

▪ Descriptif du territoire desservi

Totalité des communes sauf Pommiers (uniquement le hameau de la Grange Huguet).



▪ Zonage d'assainissement

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée le 18 février 2024.

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (affermage).

▪ Délégation de service public

Nom du délégataire : CHOLTON
Date de début de contrat : 31 Aout 2019
Date de fin de contrat : 31 août 2029

Missions du délégataire :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Assainissement collecte, assainissement complet, des branchements, des collecteurs
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil, du génie civil des ouvrages
Prestations particulières	Curage hydrodynamique, traitement des boues, vérification des nouveaux branchements, avant raccordement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
----------------	---

Conventions de transport ou d'épuration avec une autre collectivité (*le cas échéant*) :

Lien contractuel	Objet : réception et/ou déversement et/ou traitement des effluents	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Date de fin
Convention	Déversement	SM de la PRAY	Permanent	25/06/2024	25/06/2034
Convention	Déversement	CA de Villefranche sur Saône	Permanent	03/06/2025	03/06/2030

C. Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.1)

▪ Nombre d'abonnements

Les Abonnés	
Abonnés desservis en eau au 31/12/2024	2 966 abonnés
Population estimée au 31/12/2024	7 415 habitants

▪ Estimation du nombre d'habitants desservis :

Le Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Indicateur D201.1 taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif :

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Soit $2\,822 / 2\,822 \times 100\% = 100\%$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 %

▪ Nombre d'abonnements évolution

Abonnés domestiques et assimilés 2023	2 926
Abonnés domestique et assimilés 2024	2 966
Evolution %	+ 1.35 %

(Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

▪ Répartition des abonnés par commune

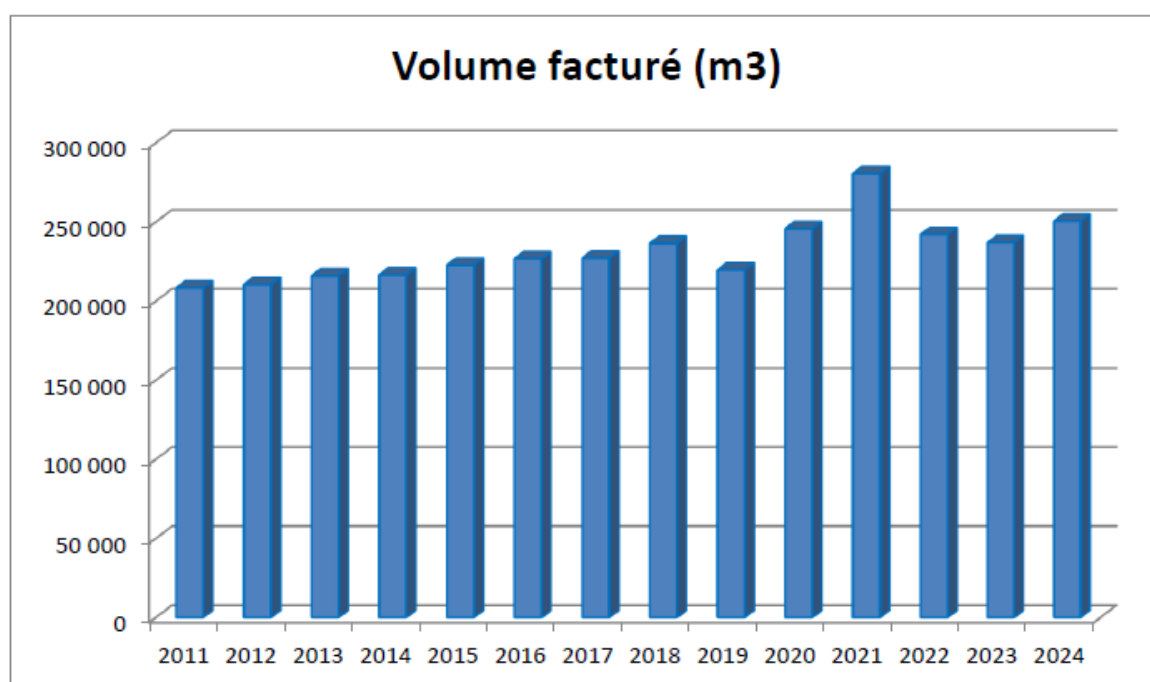
Communes	Abonnés domestiques et assimilés 2023	Abonnés domestiques et assimilés 2024	Évolution %
PORTE DES PIERRES DOREES	1790	1812	1.23 %
THEIZE	412	423	2.67 %
VILLE SUR JARNIOUX	329	334	1.52%
FRONTENAS	377	379	0.53 %
POMMIERS	18	18	0.00%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

▪ Volumes facturés

Le volume facturé aux abonnés est de :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Volume de collecte abonnés (m ³)	236 483	219 627	245 732	280 552	242 062	236 919	250 510	+ 5,73%



D. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0) en 2024

Nombre d'autorisation	31
-----------------------	----

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

▪ **Demande administrative de raccordement domestique sur l'année 2024**

Sur l'année 2024 le service a portée 88 avis sur l'instruction de demande d'urbanisme, 7 demandes de branchement et 74 contrôles ventes :

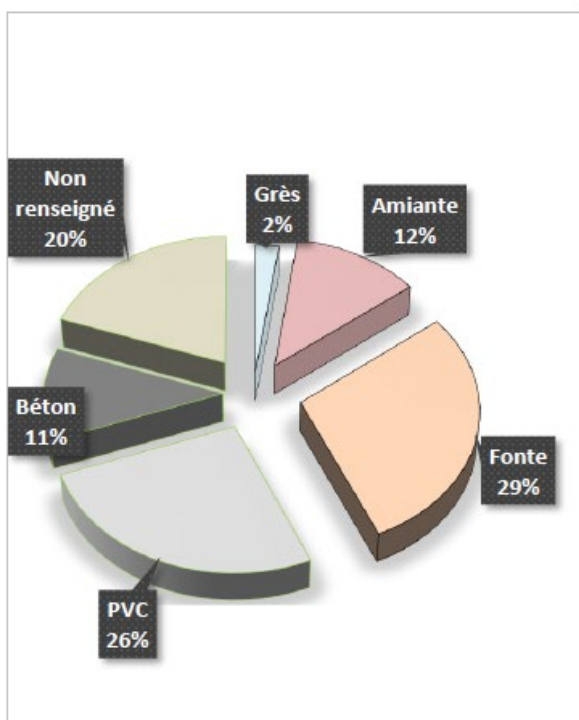
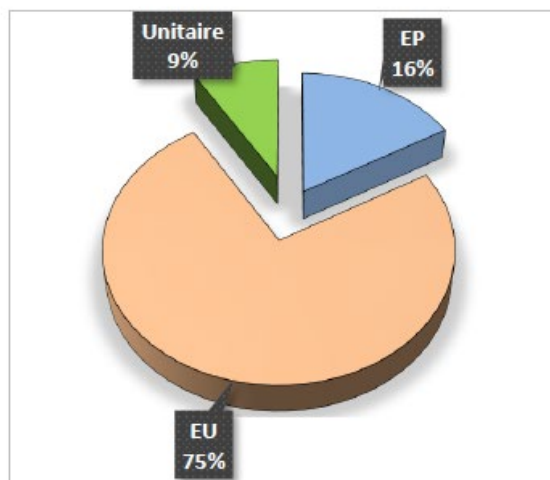
Types de dossiers	2022	2023	2024
Demande d'urbanisme (PC – DP – CU...)	88	76	74
Branchements Hors urbanisme	7	6	4
Contrôles raccordement et ventes	79	54	51

E. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire de canalisations constituant le réseau d'assainissement du Syndicat du Pont Sollières est de **116 949 ml**

Il se décompose : **87 322 ml de canalisations d'eaux usées**, **10 183 ml de canalisations unitaire** et de **19 443 ml de canalisations d'eaux pluviales**

Type de réseaux



Matériaux du réseau

EU												Total EU
Amiante ciment	Beton	Béton Armé	Fonte	Fonte Ductile	Gres	NR	PEHD	Polypropylene	PVC	PVC CR16	PRV	
							74,43860439					74,43860439
							25,97400144					25,97400144
				505,5339488								505,5339488
			232,7078803									232,7078803
									3,892947582			3,892947582
									75,65027708			75,65027708
71,27750155			56,12083036	623,1152185		37,48534285			48,80907903			836,8079723
	66,648362							11,76439741	1362,837938			1441,250697
8869,892633	387,14335		2035,275232	15770,76184	2550,282764	1899,669367		1446,896011	20564,39338	65,37896377	69,33362719	53659,02717
2202,080623	561,7541907		2501,642051	7015,236172		2103,299031		622,7935803	654,1405109		186,2797085	15847,22587
1723,250742	1240,505916	29,97147796	344,0937999	1710,621505		396,6089995			23,9157203		71,19742344	5540,165585
								506,4340973	1639,869495			2146,303592
529,1893331	328,4144094	208,916229	552,566286	759,2879161		60,46947779			281,9925856			2720,836237
23,07713221						4177,678354			6,745112999			4207,500599
						5,426015613						5,426015613
13418,76796	2584,466228	238,8877069	5722,40608	26384,5566	2550,282764	8680,636587	100,4126058	2587,888086	24662,24705	65,37896377	326,8107591	87322,74139

UNI											Total UNI
Amiante ciment	Beton	Béton Armé	Fonte	Fonte Ductile	NR	Polypropylene	PVC	PRV			
	86,60618898										86,60618898
	63,82353439	48,73472742	4,778798846	88,30414991	219,1839703	2523,008866	267,3171026				3215,151149
160,5820971					542,4224518						703,0045488
105,4299303	2043,4438	377,8532518			1946,779566		41,76817144				4515,27472
							23,84633706				23,84633706
					100,4927395						100,4927395
37,8136116	257,4553081	401,566238			11,93924364			46,39415061			755,168552
					25,30424811						25,30424811
	44,67990665										44,67990665
7,710703143			10,31778631		695,776484						713,8049735
311,5363421	2496,098738	828,1542173	15,09658516	88,30414991	3541,898703	2523,008866	332,9316111	46,39415061			10183,42336

	EP												Total EP
Étiquettes de lignes	Amiante ciment	Beton	Béton Armé	Fonte	Fonte Ductile	NR	PE Annelé	PEHD	Polypropylene	PVC	PVC CR16	PVC CR8	
40													
63													
80													
100						22,96058456							22,96058456
110						2,597991741							2,597991741
125									6,647786341	38,99418729			45,64197363
150						14,51834541				8,156534136			22,67487955
160						23,88070713			9,845105569	193,1518358		7,136641592	234,0142901
200	33,92804133	817,0211918			90,4036322	643,0471378				365,57406			1949,974063
250	198,5501883	200,020764	363,7628607		72,91697129	406,2036584				27,56145414			1269,015897
300		3009,575409	115,2408976		260,6825882	639,08961	27,86268723						4052,471392
315								237,4580835	39,17818075	390,7281429	113,2248571		780,5892642
350													
400		886,9519346	373,3595719			294,6556423			55,40894278	288,0668952		8,764678413	1907,207665
500		439,5881412		84,09919816	101,9727492	212,6048595							838,2649481
600													
800		138,8910007	40,29972857			109,7671748				28,56338575			317,5212899
1000						23,01542336				37,52032887			60,53575222
1500				51,54878188									51,54878188
NR	47,17082446					7655,205488			7,399003509	178,4520233			7888,227339
194													
Total général	279,6490541	5492,048441	892,6630587	135,64798	525,9759409	10047,54682	27,88268723	237,4580835	118,479019	1556,768847	113,2248571	15,90132	19443,24611

F. Ouvrages

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	Unités
Déversoir d'orage	12
Station d'Épuration	2
Poste de relevage	2
Bassin d'orage	1
Grilles et avaloirs (renseignés)	298

▪ Regards répertoriés

Le smaps comptabilise 2 770 regards dont 1287 géoréférencés avec fiche regard.

▪ Stations d'épuration

STEP de Rapetour – THEIZE : construite en 2015, 35 EH, Fosse toutes eaux + filtre coco, Zone d'infiltration plantée de saules puis fossé

Analyses réalisées tous les 3 ans

Date de prelevement 18 12 2024 STEP DE RAPETOUR - THEIZE								
Analyses Physico-Chimiques								
Volume traité: 3 m3								
Volume déversé estimé : 0 m3								
Pluviométrie : 0.00								
PARAMETRE	Concentration / valeur		UNITE	Charges		UNITE	RENDEMENT (%)	RENDEMENT MINIMUM A ATTEINDRE
	ENTREE	SORTIE		ENTREE	SORTIE			
Analyses Physico-Chimiques								
pH	8.30	3.30						
Température de mesure du pH	12.10	12.10	°C					
Demande biochimique en oxygene (DBO5)	180.00	3.00	mg/l	0.45	0.0075	kg/j	98.33%	35 mg/l ou 60%
Demande chimique en oxygene (ST-DCO)	447.00	73.00	mg O2/l	1.1175	0.1825	kg O2/j	83.67%	125 mg/l ou 60%
Matières en suspension (MES)	248.00	8.00	mg/l	0.62	0.02	kg/j	96.77%	35 mg/l ou 60%
Formes de l'azote								
Ammonium	46.80	21.40	mg NH4/l	0.117	0.0535	kg NH4/j	54.27%	
Azote Kjeldahl (NTK)	124.00	12.10	mg N/l	0.31	0.03025	kg N/j	90.24%	8 mg/l ou 50%
Nitrates	2.20	450.00	mg NO3/l	0.0055	1.125	kg N-NO3/j		
Nitrites	2.72	0.07	mg NO2/l	0.0068	0.00018	kg N-NO2/j		
Azote global (NGL)	125.30	111.12	mg N/l				11.32%	
Formes du phosphore								
Phosphore (P)	10.27	9.91	mg P/l	0.025675	0.024775	kg P/j	3.51%	10 mg/l ou 20%
Analyse de boues du bassin								
Matières sèches			%					
Charge théorique : 2,1 kg DBO5/j et 5.25 m3/j								
Charge hydraulique lors du bilan (%) :		48	Ratio DBO/DCO:		2.5			
Charge organique lors du bilan (%) :		21						

STEP de La Varenne – VILLE SUR JARNIOUX : construite en 2015, 40 EH, Filtre planté de roseaux + infiltration,
Zone d'infiltration plantée de saules puis rivière

Date de prelevement 24 06 2021 STEP DE RAPETOIR - THEIZE

Analyses Physico-Chimiques

Volume traité: 2 m3

Volume déversé estimé : 0 m3

Pluviométrie : 14,0 mm

14.00

PARAMETRE	Concentration / valeur		UNITE	Charges		UNITE	RENDEMENT (%)	RENDEMENT MINIMUM A ATTEINDRE
	ENTREE	SORTIE		ENTREE	SORTIE			
Analyses Physico-Chimiques								
pH	7.80	6.70						
Température de mesure du pH	16.20	16.20	°C					
Demande biochimique en oxygene (DBO5)	470.00	13.00	mg/l	0.94	0.026	kg/j	97.23%	35 mg/l ou 60%
Demande chimique en oxygene (ST-DCO)	1290.00	48.00	mg O2/l	2.58	0.096	kg O2/j	96.28%	125 mg/l ou 60%
Matières en suspension (MES)	104.00	3.10	mg/l	0.208	0.0062	kg/j	97.02%	35 mg/l ou 60%
Formes de l'azote								
Ammonium	135.00	15.60	mg NH4/l	0.27	0.0312	kg NH4/j	88.44%	
Azote Kjeldahl (NTK)	147.00	12.90	mg N/l	0.294	0.0258	kg N/j	91.22%	8 mg/l ou 50%
Nitrates	1.00	420.00	mg NO3/l	0.002	0.84	kg N-NO3/j	-41900.00%	
Nitrites	0.05	0.16	mg NO2/l	0.0001	0.000322	kg N-NO2/j	-222.00%	
Azote global (NGL)	147.24	105.35	mg N/l					
Formes du phosphore								
Phosphore (P)	21.32	12.88	mg P/l	0.04264	0.02576	kg P/j	39.59%	10 mg/l ou 20%
Analyse de boues du bassin								
Matières sèches			%					
Charge théorique : 2,1 kg DBO5/j et 5.25 m3/j								
Charge hydraulique lors du bilan (%) :	38		Ratio DBO/DCO :	2.7				
Charge organique lors du bilan (%) :	45							

- Les installations sur le réseau – Poste de relevage

Poste les Yabottes / Mapas commune de Frontenas

Poste du Maupas – commune de Theizé

- Les Déversoirs d'orage simples

N°	Localisation		Exutoire	Charge polluante estimée par temps sec (kg/j de DBO5)	Classification	Equipement d'autosurveillance en place
	Commune	Adresse				
DVO N°1	Liergues	Dégrilleur	Le Merloup	348	2	Sonde de hauteur + doppler
DVO N°2	Supprimé					
DVO N°3	Liergues	La Combe	Le Merloup	330	2	Débitmètre à clapet
DVO N°4	Liergues	Cave coopérative	Le Merloup	258	2	Sonde de hauteur + sonde déversement
DVO N°5	Liergues	Bas Bourg	Le Merloup	46	1	aucun équipement
DVO N°6	Liergues	Ecole	Affluent du Merloup	16	1	aucun équipement
DVO N°7	Liergues	Mairie	Le Merloup	14	1	aucun équipement
DVO N°8	Supprimé					
DVO N°9	Pouilly le Monial	Ch. des Pierres Dorées	Ruisseau de Pouilly	52	1	aucun équipement
DVO N°11	Jarnioux	RD 116	Ruisseau de Pouilly			aucun équipement
DVO N°13	Frontenas	Toilettes publics	Ruisseau de Chambonne	3	1	aucun équipement
DVO N°15	Frontenas	Lavoir	Ruisseau de Chambonne	4	1	aucun équipement
DVO N°16	Frontenas	Les Eclorzures	Ruisseau de Chambonne	53	1	Sonde de hauteur
DVO N°17	Theizé	ZA Maupas	Affluent du Merloup	20	1	aucun équipement

G. Bilan de fonctionnement et autosurveillance

Les Eclorzures Do - dégrilleur

	Consommation électricité (kWh/an)
Les Eclorzures	304

Poste les Yabottes - Mapas à Frontenas

P1 Temps (h)	P2 Temps (h)	Consommation électricité (kWh/an)
811	1250	NC

Poste ZAC Maupas

P1 Temps (h)	P2 Temps (h)	Consommation électricité (kWh/an)
699	381	6341

La Combe

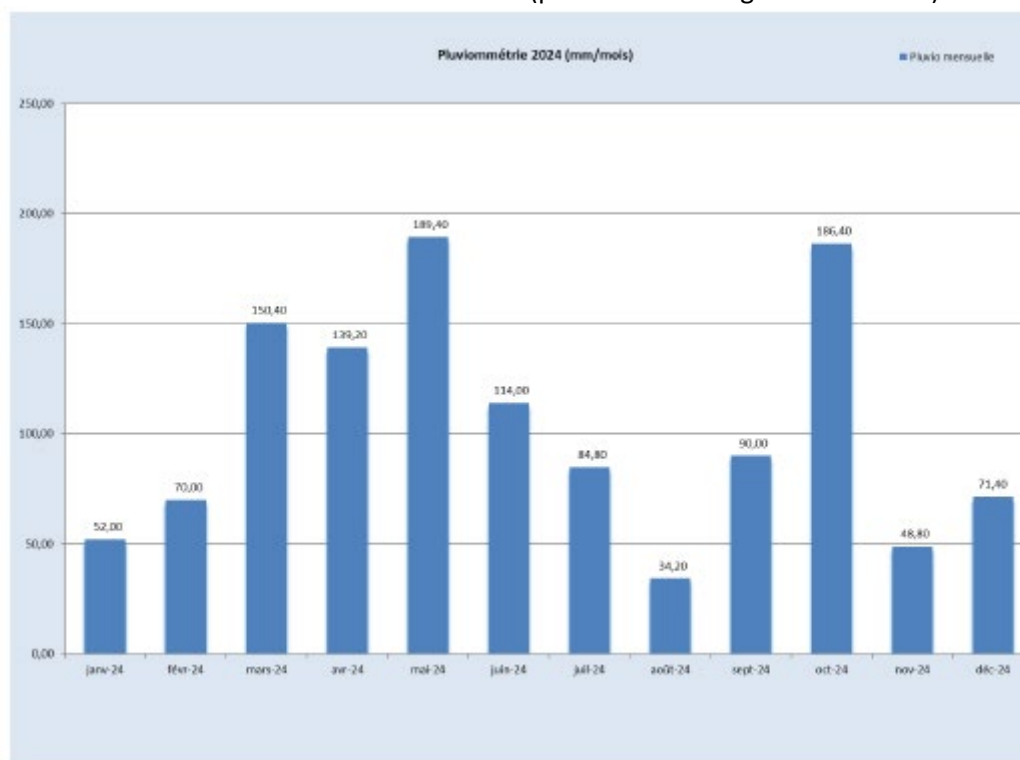
Temps pompe 1 (h)	Temps pompe 2 (h)	Temps pompe 3 (h)	Temps dégrilleur (h)	Consommation électricité (KWh/an)
220	209	144	1419	4159

Synthèse des volumes déversés

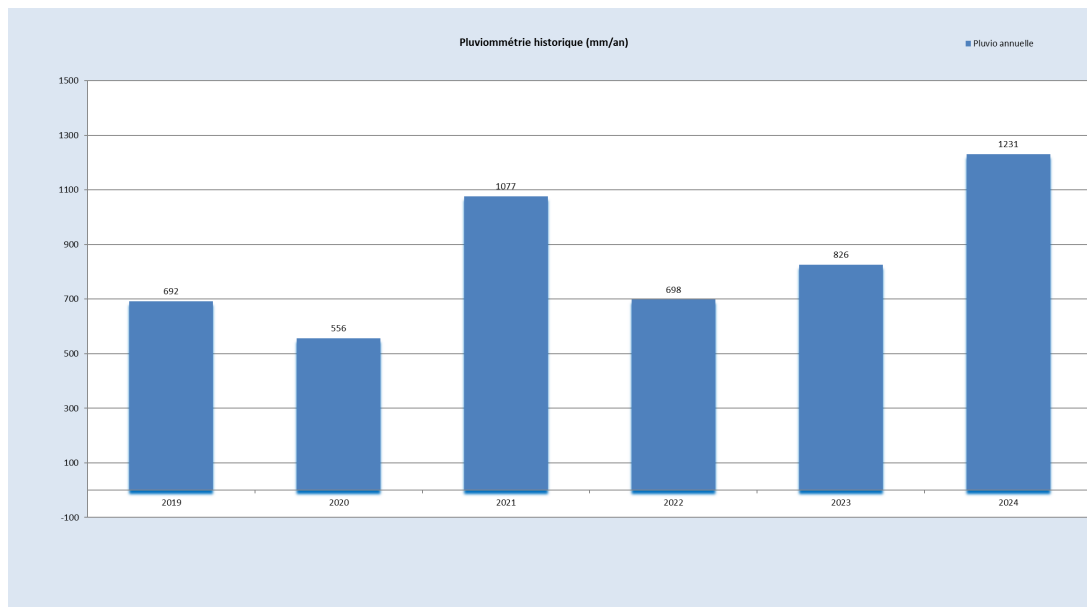
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume annuel déversé au milieu naturel par le déversoir d'orage Eclozures, ECLOZURES	6 443 m ³	4 819 m ³	14 959 m ³	13 140 m ³	2 242 m ³	10 177 m ³
Volume annuel transféré sur le SIVU de la Pray, ECLOZURES	40 802 m ³	35 484 m ³	45 939 m ³	32 343 m ³	33 255 m ³	46 426 m ³
Volume annuel d'eaux usées déversé au milieu naturel sur la CAVIL, site de la COMBE DO1	36 900 m ³	23 677 m ³	51 991 m ³	3 097 m ³	52 260 m ³	184 113 m ³
Volume annuel d'eaux usées transféré sur la CAVIL, site de la COMBE, mesure débitmètres chervinges	442 258 m ³	392 996 m ³	508 025 m ³	390 967 m ³	370 671 m ³	445 030 m ³
Pluviométrie (mm / an)	692	556	1 077	698	826	1 231

Bilan annuel des déversements (DO et PR)

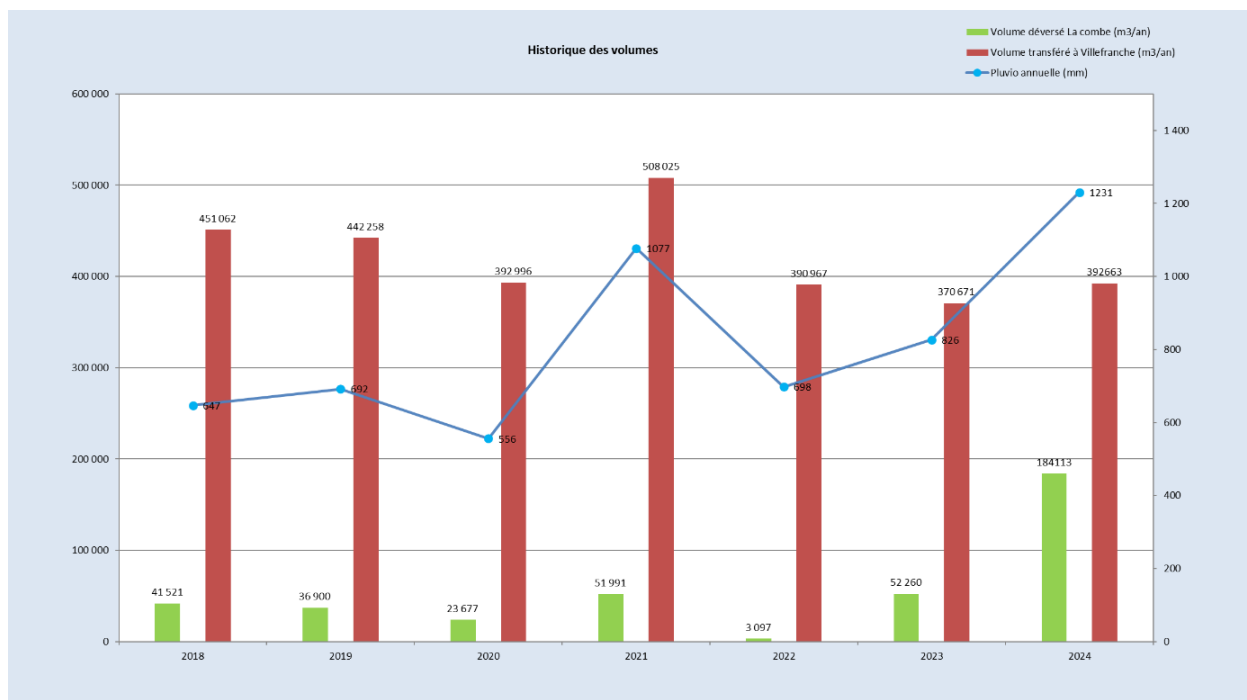
La pluviométrie est mesurée sur le site de la Combe (pluviomètre à auget télésurveillé).



La pluviométrie a été importante sur la fin de l'année

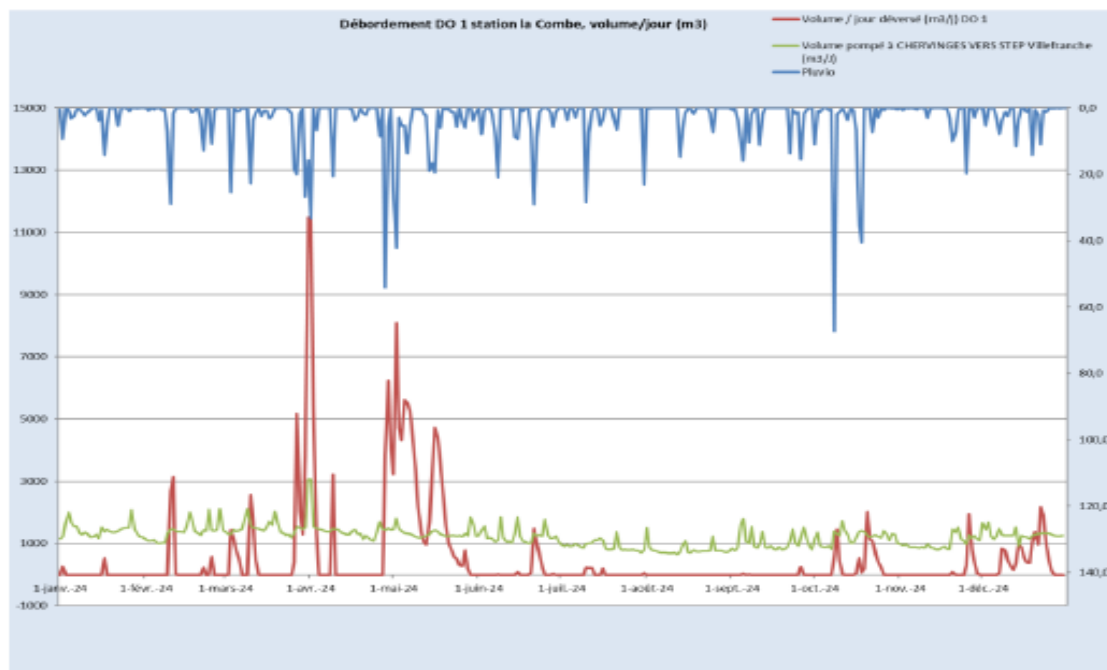


La pluviométrie est à la hausse depuis l'an passé, et constitue par ailleurs un record depuis la mise en place du pluviomètre.



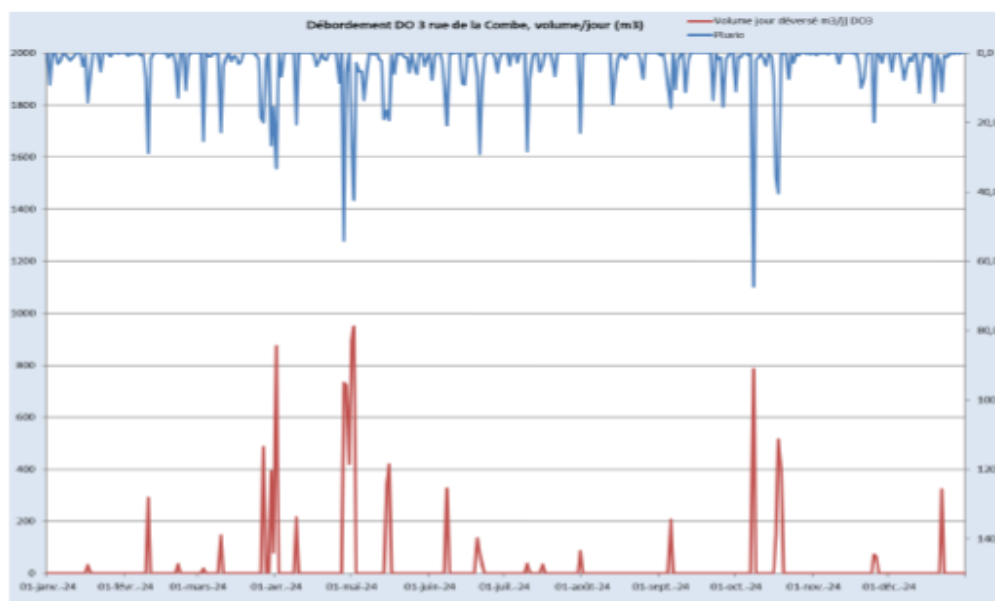
On voit sur ce graphique que les volumes envoyés à Chervinges ne sont qu'en légère hausse malgré l'augmentation très importante de la pluviométrie ; les déversements ont augmenté au DO1 et sont désormais inexistantes sur le PR de Chervinges.

- *Graphique des volumes 2024 estimés déversés par rapport à la pluviométrie (données pluvio issues de la station de la Combe) pour le DO 1 (rappel : aucun débordement constaté par temps sec sauf ressuyage).*
- *On constate des forts volumes déversés, suite à une pluviométrie importante, la capacité de stockage du bassin était saturée de manière récurrente.*
- *note : les valeurs journalières sont présentées en annexes sous forme de tableau.*



On constate des volumes de déversement en forte hausse, la pluviométrie étant en hausse. La capacité limitée du bassin de stockage n'a pas pu traiter les fortes pluies d'automne.

- *Graphique des volumes 2024 mesurés déversés par rapport à la pluviométrie (données pluvio issues de la station de la Combe) pour le DO 3 rue de la Combe (rappel : aucun débordement constaté par temps sec):*
- *note : les valeurs journalières sont présentées en annexes sous forme de tableau.*



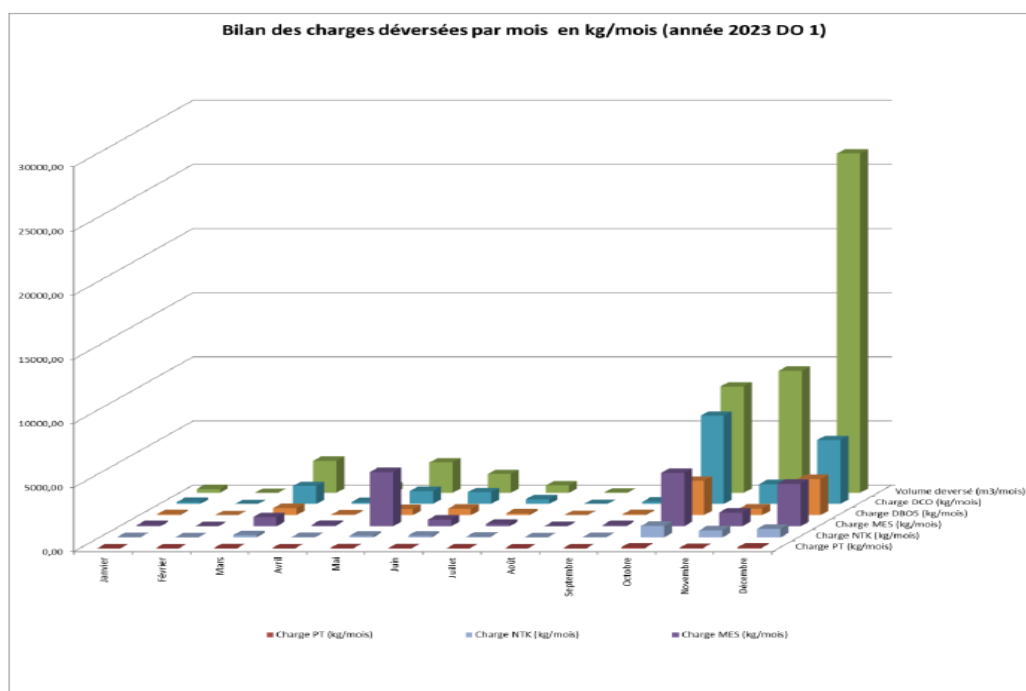
On constate des volumes de déversement en forte hausse, la pluviométrie étant en hausse, et les mesures plus fiables que sur l'ancienne installation.

H. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Méthodes utilisées pour l'estimation des charges déversées :

Bilan 24 H réalisés au PR de Chervinges par l'entreprise Véolia, (entrée au système de collecte de Villefranche), en rapport avec les volumes estimés déversés. Les calculs sont réalisés à l'aide des concentrations mensuelles et les volumes mensuels déversés.

Récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte :



Méthodes utilisées pour l'estimation des charges déversées :

Bilan 24 H réalisés au PR de Chervinges par l'entreprise Véolia, (entrée au système de collecte de Villefranche), en rapport avec les volumes estimés déversés. Les calculs sont réalisés à l'aide des concentrations mensuelles et les volumes mensuels déversés.

Récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte :

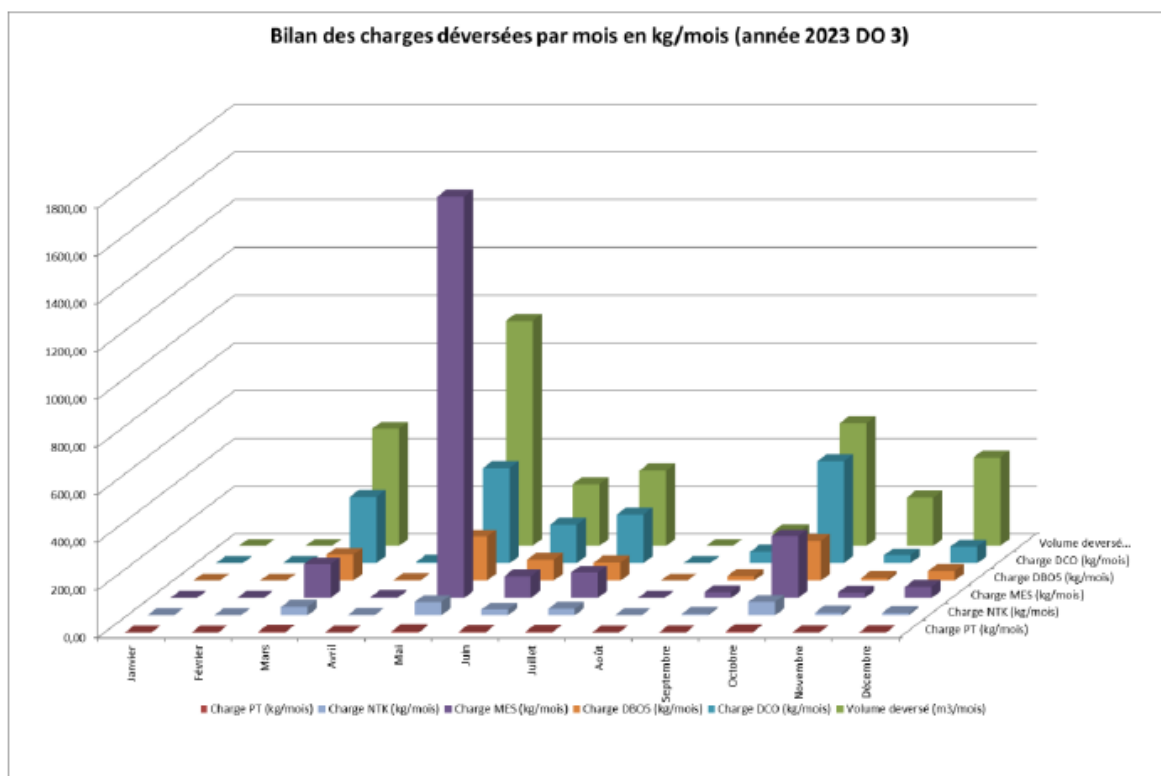
Bilan de charges déversées pour le DO 1 :

DO 1 station de la combe	Volume déversé (m3/mois)	Charge MES (kg/mois)	Charge DCO (kg/mois)	Charge DBO5 (kg/mois)	Charge NTK (kg/mois)	Charge PT (kg/mois)
Janvier	297,0	92,1	154,14	66,2	17,1	2,0
Février	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Mars	2491,3	712,5	1407,57	550,6	177,1	15,7
Avril	512,2	101,4	148,03	50,7	24,7	2,3
Mai	2369,5	4224,8	1002,30	462,1	137,9	14,0
Juin	1475,6	516,5	916,34	495,8	134,3	14,5
Juillet	586,1	196,4	377,46	139,5	49,8	4,9
Août	25,2	9,1	14,79	7,0	2,3	0,2
Septembre	230,5	92,0	183,26	71,9	21,8	1,9
Octobre	8289,4	4153,0	6880,19	2677,5	895,3	79,6
Novembre	9521,4	1066,4	1542,47	504,6	555,1	34,7
Décembre	26461,7	3307,7	4974,80	2804,9	682,7	79,4
TOTAL	52260,0	14471,8	17601,37	7830,8	2698,0	249,0
Moyenne / jour	143,2	39,6	48,22	21,5	7,4	0,7
Nombre de déversement / an	1474					

Evaluation des impacts organiques sur le cours d'eau lors des déversements du DO1									
Milieu :				Bon état initial:		Source :		Débit cours d'eau HydroPortail Le Morgon	
Le Merloux pour les données Qualités				☒ oui ☐ non					
Le Merloux pour le débit									
Paramètre du milieu :				Paramètre du rejet	Paramètre du milieu après rejet:			Seuil bon état	Bon état
Code sandre	Paramètre	Débit cours d'eau :	0,059	52260	144 221	Flux cours d'eau (kg/m3)	Flux déversé (kg/m3)		
		Volume cours d'eau :	91 961						
1313	DBO ₅	mg/L	1	106,0	39,0	91 961	5 539 555	6 mg/L	☐ oui ☒ non
1314	DCO	mg/L	20	188,0	80,9	1 839 220	9 824 871	30 mg/L	☐ oui ☒ non
1305	MES	mg/L	39	125,0	70,2	3 586 478	6 532 494	35 mg/L	☐ oui ☒ non
1335	NTK	mg/L	0,5	25,8	9,7	45 980	1 348 307	0.5 mg/L	☐ oui ☒ non
1350	Pt	mg/L	0,12	3,0	1,2	11 035	156 780	0.2 mg/L	☐ oui ☒ non
Conclusions et Commentaires impact milieu									
Données milieu naturel :									
- Débit moyen jour du Merloux : Basé sur le dernier suivi du cours d'eau, débit du 05/05/2021. - Données qualités milieu : Bilan réalisé par Cholton sur le Merloux le 05/05/2021.									
Hypothèses rejet :									
Volume du cours d'eau en 2023 sur la période de déversement du DO en m3 :									91 961
Volume rejeté DO 1 La Combe en 2023 en m3 :									52 260
Volume total DO 1 La Combe + cours d'eau en 2023 en m3 :									144 221
Temps rejet DO 1 La Combe en 2023 en heures :									433
Conclusion de conformité :									
La conformité n'est pas atteinte sur l'ensemble des paramètres, à noter que les résultats sont basés sur une seule mesure sur le cours d'eau donc peu fiables.									

Bilan des charges déversées estimés pour le DO 3 :

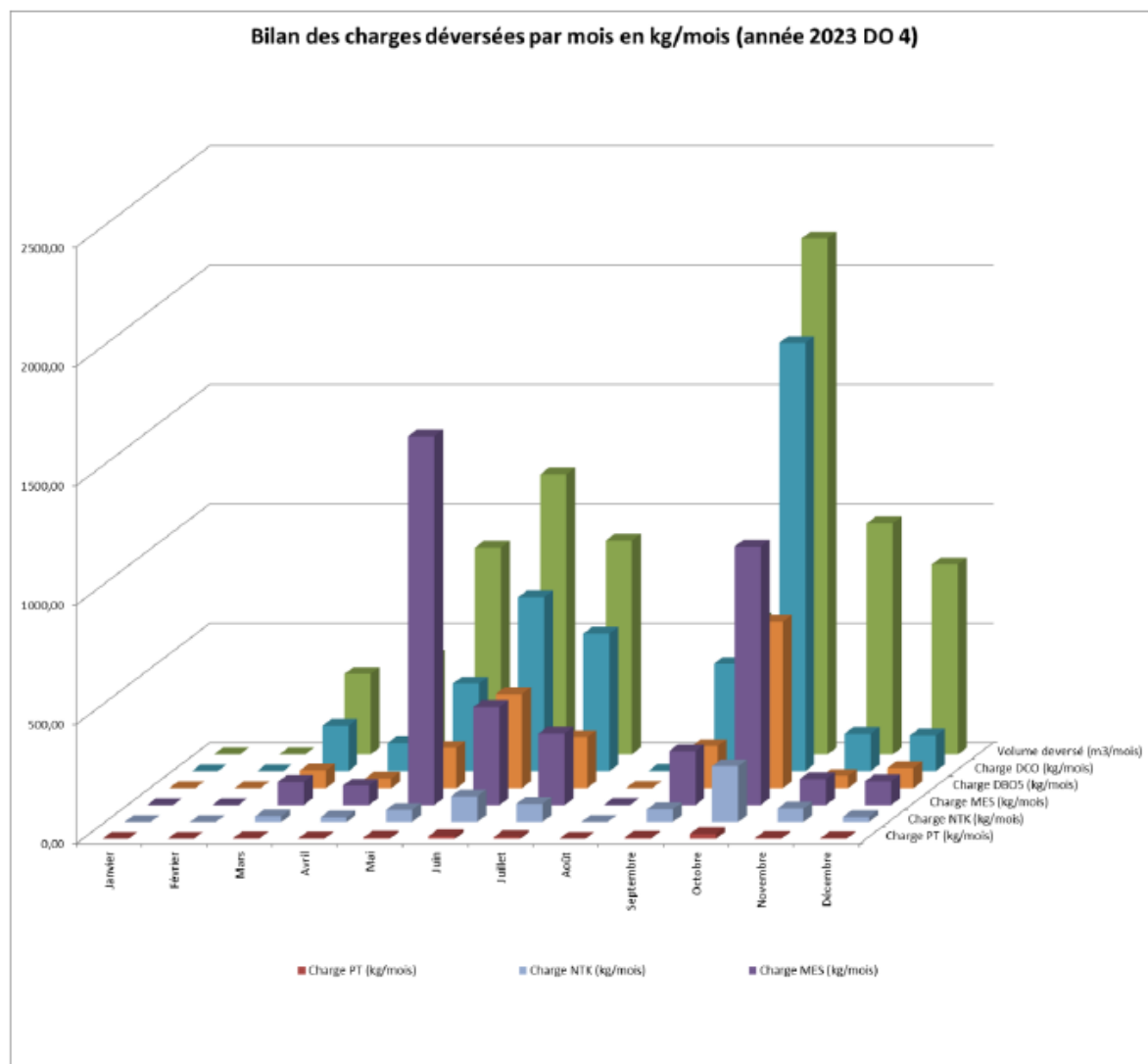
DO 3 rue de la combe	Volume déversé (m3/mois)	Charge MES (kg/m)	Charge DCO (kg/m)	Charge DBO5 (kg/m)	Charge NTK (kg/m)	Charge PT (kg/m)
Janvier	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Février	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Mars	491,0	140,4	277,42	108,5	34,9	3,1
Avril	19,0	3,8	5,49	1,9	0,9	0,1
Mai	943,0	1681,4	398,89	183,9	54,9	5,6
Juin	259,2	90,7	160,96	87,1	23,6	2,5
Juillet	316,1	105,9	203,57	75,2	26,8	2,6
Août	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Septembre	61,1	24,4	48,57	19,1	5,8	0,5
Octobre	514,6	257,8	427,12	166,2	55,6	4,9
Novembre	202,7	22,7	32,84	10,7	11,8	0,7
Décembre	370,5	46,3	69,65	39,3	9,6	1,1
TOTAL	3177,2	2373,4	1624,51	691,9	223,9	21,2
Moyenne / jour	8,7047	6,5024	4,45	1,8956	0,6133	0,0581
Nombre de déversement / an	68					



Evaluation des impacts organiques sur le cours d'eau lors des déversements du DO3									
Milieu :				Bon état initial:				Débit cours d'eau HydroPortail	
Le Merloux pour les données Qualités				☒ oui ☐ non		Source :		Le Morgon	
Le Merloux pour le débit									
Paramètre du milieu :				Paramètre du rejet	Paramètre du milieu après rejet:			Seuil bon état	Bon état
Code sandre	Paramètre	Débit cours d'eau :	0,059	3177	44 049	Flux cours d'eau (kg/m3)	Flux déversé (kg/m3)		
		Volume cours d'eau :	40 872						
1313	DBO ₅	mg/L	1	106,0	8,6	40 872	336 783	6 mg/L	☒ oui ☐ non
1314	DCO	mg/L	20	188,0	32,1	817 439	597 314	30 mg/L	☒ oui ☐ non
1305	MES	mg/L	39	125,0	45,2	1 594 007	397 150	35 mg/L	☒ oui ☐ non
1335	NTK	mg/L	0,5	25,8	2,3	20 436	81 972	0.5 mg/L	☒ oui ☐ non
1350	Pt	mg/L	0,12	3,0	0,3	4 905	9 532	0.2 mg/L	☒ oui ☐ non
Conclusions et Commentaires impact milieu									
Données milieu naturel :									
- Débit moyen jour du Merloux : Basé sur le dernier suivi du cours d'eau, débit du 05/05/2021. - Données qualités milieu : Bilan réalisé par Cholton sur le Merloux le 05/05/2021.									
Hypothèses rejet :									
Volume du cours d'eau en 2023 sur la période de déversement du DO en m3 :								40 872	
Volume rejeté DO 3 en 2023 en m3 :								3 177	
Volume total DO 3 + cours d'eau en 2023 en m3 :								44 049	
Temps rejet DO 3 La Combe en 2023 en heures :								192	
Conclusion de conformité :									
La conformité n'est pas atteinte sur l'ensemble des paramètres, à noter que les résultats sont basés sur une seule mesure sur le cours d'eau donc peu fiables.									

Bilan des charges déversées pour le DO 4 :

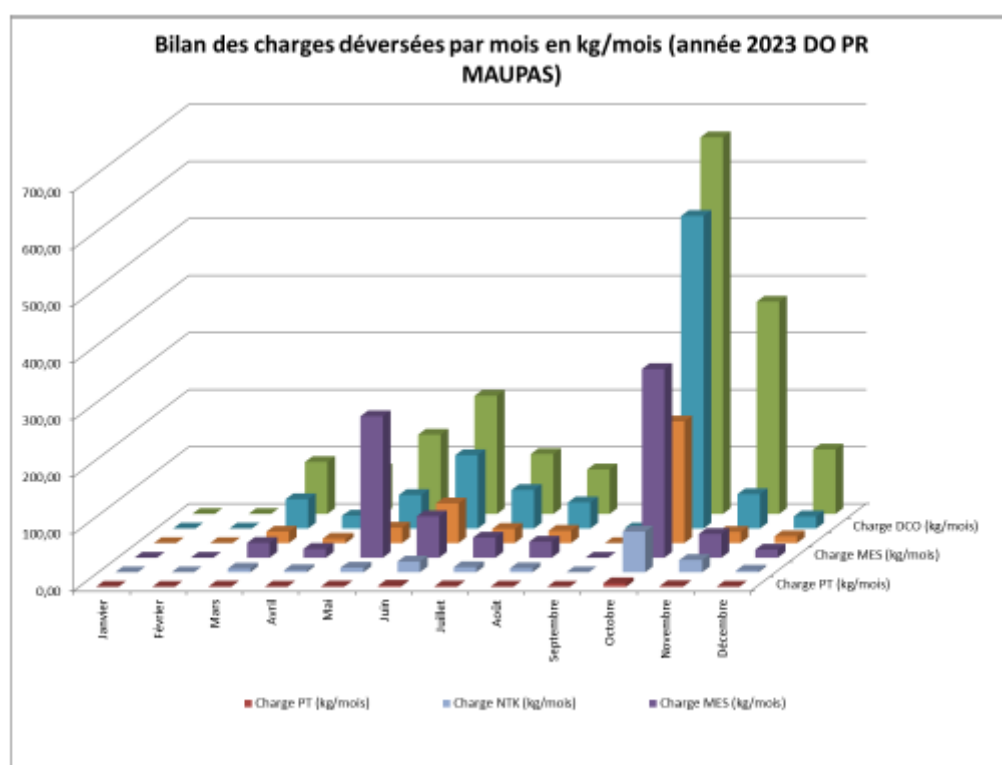
DO 4 cave coopérative	Volume déversé (m3/mois)	Charge MES (kg/m)	Charge DCO (kg/m)	Charge DBO5 (kg/m)	Charge NTK (kg/m)	Charge PT (kg/m)
Janvier	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Février	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Mars	337,1	96,4	190,48	74,5	24,0	2,1
Avril	409,0	81,0	118,19	40,5	19,7	1,8
Mai	866,7	1545,3	366,61	169,0	50,4	5,1
Juin	1173,4	410,7	728,68	394,3	106,8	11,5
Juillet	895,3	299,9	576,56	213,1	76,0	7,5
Août	3,3	1,2	1,95	0,9	0,3	0,0
Septembre	566,1	225,9	450,01	176,6	53,4	4,6
Octobre	2161,3	1082,8	1793,90	698,1	233,4	20,7
Novembre	968,0	108,4	156,82	51,3	56,4	3,5
Décembre	796,0	99,5	149,65	84,4	20,5	2,4
TOTAL	8176,2	3951,1	4532,86	1902,7	641,0	59,3
Moyenne / jour	22,4	10,8	12,42	5,2	1,8	0,2
Nombre de déversement / an	77					



Evaluation des impacts organiques sur le cours d'eau lors des déversements du DO4									
Milieu :				Bon état initial:					
Le Merloux pour les données Qualités				☒ oui ☐ non		Source :			
Le Merloux pour le débit								Débit cours d'eau HydroPortail Le Morgon	
Paramètre du milieu :				Paramètre du rejet		Paramètre du milieu après rejet:			
Code sandre	Paramètre	Débit cours d'eau :	0,059	8 176	17 640	Flux cours d'eau (kg/m3)	Flux déversé (kg/m3)	Seuil bon état	Bon état
		Volume cours d'eau :	9 463						
1313	DBO ₅	mg/L	1	106,0	49,7	9 463	866 676	6 mg/L	☐ oui ☒ non
1314	DCO	mg/L	20	188,0	97,9	189 267	1 537 123	30 mg/L	☐ oui ☒ non
1305	MES	mg/L	39	125,0	78,9	369 071	1 022 023	35 mg/L	☐ oui ☒ non
1335	NTX	mg/L	0,5	25,8	12,2	4 732	210 946	0.5 mg/L	☐ oui ☒ non
1350	Pt	mg/L	0,12	3,0	1,5	1 136	24 529	0.2 mg/L	☐ oui ☒ non
Conclusions et Commentaires impact milieu									
Données milieu naturel :									
- Débit moyen jour du Merloux : Basé sur le dernier suivi du cours d'eau, débit du 05/05/2021. - Données qualités milieu : Bilan réalisé par Cholton sur le Merloux le 05/05/2021.									
Hypothèses rejet :									
Volume du cours d'eau en 2023 sur la période de déversement du DO en m3 :									9 463
Volume rejeté DO 4 en 2023 en m3 :									8 176
Volume total DO 4 + cours d'eau en 2023 en m3 :									17 640
Temps rejet DO 4 La Combe en 2023 en heures :									45
Conclusion de conformité :									
La conformité n'est pas atteinte sur l'ensemble des paramètres, à noter que les résultats sont basés sur une seule mesure sur le cours d'eau donc peu fiables.									

Bilan des charges déversées pour le trop plein du PR de Maupas :

DO PR Maupas	Volume déversé (m3/mois)	Charge MES (kg/m)	Charge DCO (kg/m)	Charge DBO5 (kg/m)	Charge NTK (kg/m)	Charge PT (kg/m)
Janvier	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Février	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Mars	91,0	26,0	31,42	20,1	6,3	0,6
Avril	78,0	13,4	22,34	7,7	3,8	0,3
Mai	139,0	247,8	38,80	27,1	8,1	0,8
Juin	207,0	72,3	128,33	69,6	18,8	2,0
Juillet	105,0	35,2	67,62	25,0	8,9	0,9
Août	78,0	28,1	43,79	21,6	7,0	0,5
Septembre	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
Octobre	660,0	330,7	347,80	213,2	71,3	6,3
Novembre	372,0	41,7	60,26	19,7	21,7	1,4
Décembre	113,0	14,1	21,24	12,0	2,9	0,3
TOTAL	1843,0	811,5	1004,02	416,0	149,0	13,2
Moyenne / jour	5,0	2,2	2,73	1,1	0,4	0,0



Voici ci-dessous les valeurs limites conventionnées avec l'Agglo :

Convention signée le 12/03/2020

Volume journalier (m3/j)	maximales								
	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	PT	indice hydrocarbure totaux	Indice métex	pH
	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)			
2600	600	2000	800	150	90	50	5	2	6,5 à 9

Récapitulatifs des moyennes mensuelles											
Année	2023										
Mois	Volume journalier m³	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	N-NH4 (mg/l)	NTK (mg/l)	N-NO2 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	NGL (mg/l)	PT (mg/l)	pH (unité pH)
Jeudi 12 Janvier	1030	310	519	223	35,4	57,7	0,02	<0,23	58	6,8	7,8
lundi 13 février	834	304	631	254	59,8	77,5	0,05	0,33	78	6,9	8,0
Mercredi 1er Mars	814	286	565	221	54,1	71,1	0,17	0,40	72	6,3	8,1
Samedi 1er Avril	1220	198	289	99	25,8	48,2	0,37	0,59	49	4,4	8,1
Mardi 2 Mai	1094	1783*	423	195	44,1	58,2	0,25	0,27	59	5,9	8,1
Mardi 6 Juin	788	350	621	336	59,8	91,0*	0,05	0,38	91	9,8	7,8
Vendredi 20 juillet	743	335	644	238	57,5	84,9	0,05	0,5	85	8,4	7,7
mercredi 9 août	580	380	587	277	62,2	90,1**	0,25	0,42	91	7,0	7,9
lundi 4 septembre	723	399	795	312	66,3	94,4**	0,08	0,49	95	8,1	7,7
Dimanche 1er Octobre	772	501	830	323	77,1	108,0**	0,1	0,3	108,4	9,6	7,9
vendredi 10 novembre	1152	112	162	53	19,2	58,3	0,6	0,6	59,5	3,6	7,6
dimanche 3 décembre	1474	125	188	106	15,1	25,8	1,1	2,9	29,9	3,0	7,7
MOYENNE	932	422	521	220	48,0	72,1	0,3	0,7	73	6,6	7,9
MAXIMUM	1474	1783	830	336	77,1	108,0	1,1	2,9	108	9,8	8,1
MINIMUM	580	112	162	53	15,1	25,8	0,0	0,3	30	3,0	7,6

En termes de dépassement, on note 1 dépassement en MES, et 4 en NTK :

*Valeur élevée sans explication possible, possiblement phénomène de rinçage du réseau à la suite d'une pluie

**Valeurs élevées sans doute liées aux activités viticoles

I. Opération de maintenance et d'entretien

■ Sur les stations d'épuration

Installation	Type d'intervention	Nombre
STEP Rapetour	Visites de contrôle	54
	Extraction des boues	0
	Débroussaillage	4
	Interventions curatives de dépannage	0
	Bilan 24H	0
	Interventions diverses	1 (scarification)
STEP Varenne	Visites de contrôle	54
	Extraction des boues	0
	Débroussaillage	4
	Interventions curatives de dépannage	1 (curage drains)
	Bilan 24H	0
	Interventions diverses	1

▪ Sur les postes de relevage :

Installation	Type d'intervention	Nombre
PR Mapas	Visites de contrôle et relèves des index	12
	Hydrocurage préventif	6
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	0
	Renouvellement	0
	Interventions diverses	0
PR ZA Maupas	Visites de contrôle et relèves des index	12
	Hydrocurage préventif	4
	Entretien des espaces verts	0
	Interventions curatives de dépannage	0
	Renouvellement	0
	Interventions diverses	0

▪ Sur le réseau et déversoirs d'orage

Interventions sur les réseaux	Nombres d'interventions réalisées
Hydrocurage préventif des réseaux	4 243 ml
Hydrocurage préventif des grilles et avaloirs	172 u
Hydrocurage préventif des déversoirs d'orage	52 u
Désobstructions sur réseaux	5 u
Désobstructions sur branchements	6 u
Réparations sur réseaux	0 u
Réparations sur branchements	1 u
Contrôles de branchements	122 u
Inspection télévisée	0 ml
Inspections de réseaux	4 u
Campagne dératisation	2 u
Mises à la côte / renouvellements de tampons	10 u

Installation	Type d'intervention	Nombre
Déversoir d'orage n°1	Visites de contrôle	54
	Hydrocurage préventif	9
	Débouchage	0
Déversoir d'orage n°3	Visites de contrôle	12
	Hydrocurage préventif	1
	Débouchage	0
Déversoir d'orage n°4	Visites de contrôle	12
	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
Déversoir d'orage n°5	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°6	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°7	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°9	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°10	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°11	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°13	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°15	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°16	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4
Déversoir d'orage n°17	Hydrocurage préventif	2
	Débouchage	0
	Visites de contrôle	4

▪ Autres ouvrages

Installation	Type d'intervention	Nombre
Station des Eclorures	Visites de contrôle et relèves des index	54
	Hydrocurage préventif	9
	Débroussaillage	3
	Interventions curatives de dépannage	6
	Renouvellement	0
	Interventions diverses	2
Poste de relevage de la Combe	Visites de contrôle et relèves des index	54
	Hydrocurage préventif	11
	Débroussaillage	3
	Interventions curatives de dépannage	3
	Renouvellement	3 (2 poires + 1 sonde US)
	Interventions diverses	0

II TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET BILAN FINANCIER DU SERVICE

A. Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Le service est assujéti à la TVA (En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération du 02/07/2024 fixant la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif)
- Délibération du 02/07/2024 Mise en place du coefficient de pollution des effluents industriels
- Délibération du 19/03/2024 fixant les tarifs de la redevance du service de l'assainissement collectif.
- Délibération du 03/12/2019 contrôle de raccordement obligatoire dans le cadre d'une mutation
- Délibération du 10/12/2012 Majoration de la redevance assainissement collectif

B. Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Le prix de l'eau	
Facture TTC pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2025	397,69 €

Collecte des eaux usées *tarif applicable au 1 ^{er} juillet 2024	Volume en m3	2023		2024*		évolution
		Prix unitaire H.T.	Montant H.T.	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.	
Part du délégataire						
Abonnement annuel (réseau communal)		20,52 €	20,52 €	20,72€	20,72€	
Consommation (réseau communal)	120	0,356 €	42,72 €	0,3595€	43,14€	0,98%
Part services publics						
Abonnement annuel (réseau communal)		34,98 €	34,98 €	38,48€	38,48€	10%
Consommation (réseau communal)	120	1,95 €	234,00 €	2,15€	258,00€	10,25%
Part Agence de l'eau						
Modernisation des réseaux	120	0,16 €	19,20 €			
Redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif				0,01€	1,20€	
Sous-Total hors taxes de la facture			351,42 €		361,54€	2,87%
TVA à 10%			35,14 €		36,15€	2,87%
Total TTC facture assainissement eaux usées (120m3)			386,56 €		397,69€	2,87%

Facturation semestrielle pour les abonnés du service de l'assainissement. La facturation est réalisée par le service de l'eau potable. Chaque abonné reçoit ainsi une facture regroupant les rubriques relatives respectivement à l'eau et à l'assainissement. Les délégataires en charge des services d'eau potable de chaque commune reversent les sommes réglées par les abonnés au délégataire de l'assainissement. Ce dernier se charge de transmettre la part collectivité au Syndicat.

La facturation de l'assainissement est réalisée par Véolia pour la commune de :

- Ville sur Jarnioux

Périodicité semestrielle : janvier et juillet

La facturation de l'assainissement est réalisée par Lyonnaise des Eaux pour les communes de :

- Frontenas
 - Theizé
 - porte des Pierres (Liergues, Jarnioux, Pouilly-le Monial).
Périodicité semestrielle : mars et septembre

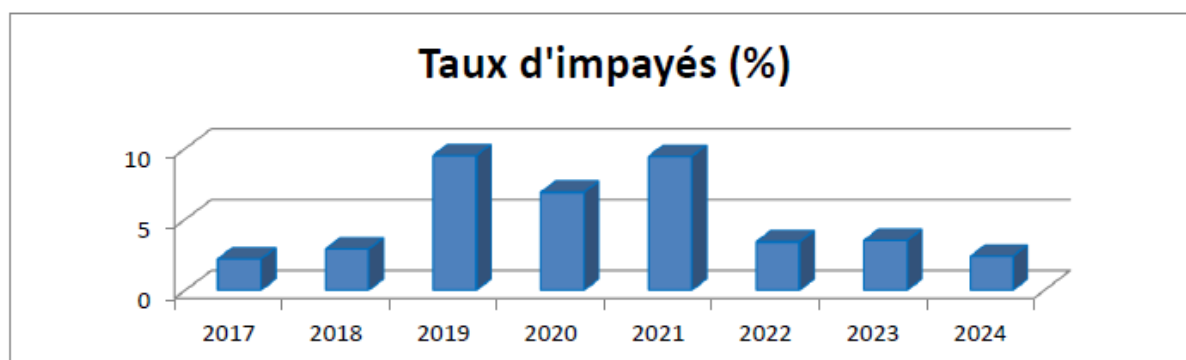
▪ Tarifs au 31 décembre 2024

Assainissement :	Part du délégataire	Part de la collectivité
Partie fixe annuelle	20.72 €	38.48 €
Consommation de 0 à 120 m ³	0,359 €	2.15 €

	Prix de base	Destinataires
TVA	10 %	Trésor Public
Redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif	0.01 € /m ³	Agence de l'Eau

▪ Évolution des taux d'impayés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés (%)	2.9 %	9.5 %	6.9 %	9.43 %	3.4 %	3.5 %	2.4%



C. Montant des recettes

▪ Recettes de fonctionnement

Recettes	Année n
Facturation du service d'assainissement aux abonnés (collectivité et délégataire)	601 830 €
Autres prestations auprès des abonnés (raccordements, travaux...) PFAC	79 099 €
Autres prestations (cuvages convention deversement sava ...)	6 898 €
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau (uniquement pour l'Agence RMC)	
Contribution exceptionnelle du budget général	4 732 €
Contribution au titre des eaux pluviales	49 356 €
Autres recettes	
Total	741 915 €

- [Détails des produits du SMAPS](#)

	Montant (euros)
Part syndicale SMAPS	110 036,14 €
Part syndicale SMAPS consommation	496 540,30 €
Total	606 576,44 €

II. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Pour rappel le syndicat n'a pas compétence en matière de traitement, excepté les deux stations inférieures à 100 EH. Convention de déversement avec l'Agglomération de Villefranche et le Sivu de la Pray

Indicateurs descriptifs du service		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 415
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	31
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 TMS
D204.0*	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3.31 €/m³
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2B*	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	110/120
P202.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	SO
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P251.1	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0.09 %
P252.2	Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2*	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.92%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.40
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.40 %
P258.1	Taux de réclamations	0 %

*Les indicateurs P202.2B – D204 et P253.2 sont des points importants qui conditionnent les aides de l'Agence de l'Eau.

Détail 202.2B

P202.2B - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	OUI	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	OUI	5
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	OUI	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide =>)	80%	3
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	75%	12
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	40%	
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	OUI	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	OUI	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	OUI	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	OUI	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	OUI	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	OUI	10
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	10.183 Km	
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	87.322 Km	
VP.077 - Linéaire de réseau eau pluviale hors branchements	19.443Km	
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	29.59 ab/km	
VP.265 - Sous total de la partie A (plan des réseaux)	15%	
VP.266 - Sous total de la partie A (plan des réseaux) + B (inventaire des réseaux)	40%	
Nombre total de point indicateur 202.2B		110

III. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Montants financiers

	Année N
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	513 094 €
Montants des subventions	323 167 €
Montants des contributions du budget général (compte 70)	746 866 €

(Informations issues du compte administratif)

B. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année N
Encours de la dette au 31 décembre	596 708.49 €
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	71 066.78 €
Dont en capital (Compte 16 des dépenses d'investissement)	52 467.37 €
Dont en intérêts (Compte 6611 des dépenses d'exploitation)	18 599.41 €

C. Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité

6811	Amortissement réseau	266 390
	Amortissement Étude	12 930
	Amortissement matériel	1 052
	Amortissement logiciel	594
Chapitre 042		280 966

Montant des amortissements réalisés par la collectivité

777	Immo Sub Département	70 156.00
777	Immo Sub Agence	8 747.00
Chapitre 042		78 903.00

D. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

BUDGET TRAVAUX 2024	Commune	TRAVAUX		SUBVENTION	
		PREVU AU BUDGET 2024	BUDGET 2024 REALISE	PREVU AU BUDGET 2024	BUDGET 2024 REALISE
VINCERET / RD116 / Givrais	Pouilly	6 226.00 €	6 226.00 €	104 207.00 €	104 204.00 €
Rue des Pierres Dorées / Rue la croix/ Rte Theizé	Pouilly	12 851.00 €	2 698.85 €	17 106.00 €	17 106.00 €
La Pénrière /Le bourg /La chenal	Ville sur Jarnioux	46 115.00 €	33 681.20 €	23 050.00 €	11 525.00 €
Château de l'Eclair/ Les Places	Liergues	797 854.00 €	299 290.02 €	379 677.00 €	117 052.53 €
Montée du Grillet	Liergues	147 759.00 €	132 780.17 €	73 280.00 €	73 280.00 €
Rue de la Voute - rue du lavoir - Passage Ancienne Maire - Rue des Ecoles	frontenas	294 800.00 €	18 069.69 €	142 400.00 €	
TRAVAUX SUP SDA ANNUEL	SMAPS	66 686.00 €	7 830.38 €		
Tampon mise a la cote	SMAPS	22 518.00 €	6 518.00 €		
Bourg de Ville sur Jarnioux	Ville sur Jarnioux	3 000.00 €	6 000.00 €		
TOTAL COMPTE 23		1 397 809.00 €	513 094.31 €	739 720.00 €	323 167.53 €

E. Orientation pour l'avenir

- Répondre aux exigences réglementaires et notamment en termes d'autosurveillance
- Poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux et l'élimination des eaux claires parasites
- Poursuivre le programme de travaux du SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
- Poursuivre les contrôles de raccordement (permis, vente, lotissement...)
- Continuer le recensement du patrimoine (date pose, diam, topo ...)
- Archivage numérique
- Enregistrement des servitudes de tréfonds

IV. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :

A. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le service a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0€ ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Formule de calcul :

Nombre d'abandons de créances annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé.

Le montant total des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de : _____ €/m3. (Indicateur P207.0)

B. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	€

VI. ANNEXE

Les évolutions réglementaires

Transfert de compétences

Loi n°2018-702 du 3 août 2018

La loi n°2018-708 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement des communautés de communes a été publiée au Journal Officiel le 5 août 2018 (entrée en vigueur le 06/08/2018).

Elle reprend l'essentiel de la proposition de loi Ferrand-Fesneau et s'analyse principalement comme :

Un sursis au transfert obligatoire des compétences aux communautés de communes, là où le Sénat voulait réinstaurer le caractère optionnel des compétences eau et assainissement tant pour les communautés de communes que pour les communautés d'agglomération ;

Un assouplissement des règles de subsistance des syndicats existants sur le périmètre de communautés de communes et de communautés d'agglomération.

Le principe du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement des eaux usées pour les communautés de communes et communautés d'agglomération est maintenu.

Toutefois, pour les communautés de communes qui n'ont pas pris l'une des deux compétences ou les deux, à la date de publication de la loi (05/08/2018), le transfert obligatoire peut être reporté par exception au 1^{er} janvier 2026.

Pour les communautés de communes uniquement, une minorité de communes membres de celles-ci peut exercer un droit d'opposition au transfert de la compétence eau et/ou assainissement.

L'exercice du droit d'opposition est très encadré, voire limité, par les conditions cumulatives suivantes :

Ce droit d'opposition ne concerne que les communes membres des communautés de communes ;

A la date de publication de la loi (05/08/2018), la communauté de communes ne doit pas avoir décidé de prendre la compétence objet du droit d'opposition, sauf si elle n'exerce – pour la compétence assainissement – que l'ANC (cf. Encadré infra) ;

Les conseils municipaux d'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale de la communauté de communes doivent délibérer avant le 1^{er} juillet 2020 sur la compétence non exercée par la communauté de communes (eau ou assainissement) ;

A tout moment entre 2020 et 2026, la communauté de communes pourra envisager de se doter de la compétence correspondante ou des compétences correspondantes, avec alors de nouveau la possibilité pour les communes d'exercer leur droit d'opposition par délibération expresse dans un délai restreint de trois mois à compter de la décision de la communauté de communes.

Le « retour en arrière » est impossible. Ainsi, une délibération d'une communauté de communes exerçant effectivement la compétence à la date de publication de la loi ne pourra plus faire l'objet de l'exercice du droit d'opposition par les communes membres.

En tout état de cause, si le droit d'opposition est actionné par les communes avant le 1^{er} juillet 2020, et dans le cas où la communauté de communes ne prendrait pas la compétence entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026, l'intercommunalisation des compétences aura lieu le 1^{er} janvier 2026.

En d'autres termes, le report éventuel du fait de l'exercice du droit d'opposition n'aura d'effets que jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

SDAGE et SAGE

Décret n°2018-847 du 4 octobre 2018

Le décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux SDAGE et aux SAGE dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, dite ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental ainsi que des changements apportés par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau suite à la jurisprudence apportée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 1^{er} juillet 2015. Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Il met en cohérence les dispositions relatives à la Corse incluses dans le code général des collectivités territoriales avec

ces modifications. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

Les règles relatives aux SAGE sont établies par les articles 8 à 18 du décret. Parmi les dispositions introduites, une attention particulière devra être portée aux règles suivantes :

- Les dispositions réglementaires relatives à la procédure de modification du SAGE sont introduites et complètent désormais les articles R.212-27, R.212-29, R.212-44 et R.212-45 du code de l'environnement.
La liste des instances à consulter dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un SAGE est rétablie et complétée par l'article R.212-39 du code de l'environnement. Les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE), ainsi que les conseils maritimes de façade pour les SAGE littoraux en font désormais partie.
- L'article R.212-39 du code de l'environnement prévoit également l'obligation de consulter le Comité de bassin dans le cadre d'une procédure de modification du SAGE.
- L'article R.212-40 du code de l'environnement exclut du champ de l'enquête publique la procédure de révision. Cette dernière, de même que la procédure de modification, est soumise à une participation dématérialisée du public.
- Enfin, le R.212-44-1 du code de l'environnement précise que la modification et la révision, de tout ou partie du SAGE, peuvent intervenir à tout moment. Ce même article exige par ailleurs de la commission locale de l'eau qu'elle délibère sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du SAGE ou de sa dernière révision ou de la précédente délibération intervenue en application de la présente obligation.

SNDE

Arrêté n°2018-277 du 19 octobre 2018

L'arrêté du 19 octobre 2018 approuve le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SNDE)

Ce document constitue le schéma national des données prévu par l'article R. 131-34 du code de l'environnement pour le système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement, dénommé dans ce qui suit « système d'information sur l'eau ».

Ce schéma définit le système des données publiques de l'eau et fonde sur celui-ci le système d'information sur l'eau, son service d'information Eaufrance, en organise la gouvernance, décrit son référentiel technique et les modalités de son approbation.

Il s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'action publique engagée par l'Etat.

L'arrêté fournit une base réglementaire au nouveau schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SNDE), désormais placé sous la houlette de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Il abroge en conséquence l'arrêté du 26 juillet 2010 qui avait acté sa création dans le sillage de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Ce schéma constitue le référentiel technique pour l'ensemble des contributeurs du système d'information sur l'eau (SIE), dont il organise par ailleurs la gouvernance. Les données publiques sur l'eau doivent porter sur de très nombreux thèmes : les inondations, l'eau potable, les installations classées, les éléments concernant la santé, etc. Tous ces dispositifs, appelés "systèmes d'information métier", placés sous la direction du ministère de la Transition écologique avec l'appui technique de l'AFB, ont vocation à associer une multitude d'acteurs publics, en lien avec les agences de l'eau : Ifremer, BRGM, Dreal, Ineris... ou encore les collectivités locales.

Dans sa version 2018, le SNDE conforte également la volonté de concourir à l'interopérabilité du système des données de l'eau avec les systèmes de données du milieu marin et de la biodiversité, selon des modalités qui restent encore à préciser.